

A

**CONVOCATION DU
CONSEIL COMMUNAL**

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le jeudi **29 novembre 2007 à 20 heures** à la maison communale.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR :

Première – ~~deuxième~~ – troisième convocation.

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

ART.L1122-11. Le conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions et au moins dix fois par an. Lorsqu'au cours d'une année, le conseil s'est réuni moins de dix fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

ART.L1122-12. Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

ART.L1122-13§1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article l1122-17, alinéa 3 ...

ART.L1122-15. Le bourgmestre ou celui qui le remplace préside le conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

En séance publique :

- 1° Procès-verbal de la séance précédente
- 2° Arrêtés de police : ratification
- 3° Règlement complémentaire sur le roulage : décisions
- 4° Fabriques d'église : compte 2006 : avis
- 5° Fabriques d'église : budget 2008 : avis
- 6° Intercommunales – assemblées générales : ordre du jour : décisions
- 7° Projet leader + du GAL Haute-Meuse – programmation 2007-2013 : décisions
- 8° Mise en place de la collecte séparée des déchets organiques au sein de la commune : décisions
- 9° C.P.A.S. : budget 2008 : approbation
- 10° Taxes communales : décisions
- 11° Travaux de mise en conformité des citernes à mazout dans les écoles : décompte : approbation
- 12° Travaux d'éclairage public (plan Zen) à Bioul : décompte : approbation
- 13° Acquisition d'un tracteur d'occasion pour le service de la voirie : décision
- 14° Travaux d'aménagement de la Place d'Anhée dans le cadre du PCDR : projet : décisions

A huis clos :

- 15° Personnel communal : mise en disponibilité pour cause de maladie : décision
- 16° Personnel enseignant : désignations temporaires : ratification

PAR LE COLLEGE :

La Secrétaire Communale,
L. SEPTON

Le Bourgmestre,
L. PIETTE